



Didier Paquot

Directeur du Département Economie, R&D, Affaires européennes
de l'Union wallonne des Entreprises
Membre du Collège régional de Prospective de Wallonie

Le financement et le soutien à la R&DI dans l'espace francophone (Wallonie, fédération Wallonie-Bruxelles)

Version au 23 novembre 2018

1. L'importance de la R&D

La R&D est un moteur puissant de développement économique, pour autant qu'elle se transforme en innovation. En outre, l'importance de la connaissance dans la production des biens et des services ne fait que grandir. Dès lors, pour rester dans la course de la concurrence internationale, une économie se doit de consacrer une part de plus en plus importante de ses ressources à la R&D. Mais les bénéfices d'une R&D dynamique et conséquente ne s'arrêtent pas à l'économie. Elle élève le niveau d'intelligence collective qui, à son tour, donne à une communauté (continent, pays, région) une meilleure maîtrise de son destin face aux grandes mutations mondiales, en y jouant un rôle actif.

2. La demi-prise de conscience par les autorités wallonnes

La Wallonie n'est pas restée sourde et aveugle à cette nécessité pressante d'amplifier les activités de recherche et d'innovation. Entre 2005 et 2011, les dépenses wallonnes en R&D sont passées de 1,8% à 2,4% du PIB. Elles ont encore un peu progressé jusque 2013 à environ 2,45% pour stagner depuis lors. 65% du total est financé par les entreprises (principalement pas de très grandes entreprises, surtout du secteur pharmaceutique), 24% par le secteur public, 2% par l'enseignement supérieur et 10% par des sources étrangères.

C'est à travers la politique des pôles de compétitivité que beaucoup de ces efforts se sont concrétisés. Les pôles ont mobilisé des ressources financières et humaines importantes des différents acteurs – essentiellement les entreprises et les universités, avec le soutien des pouvoirs publics, pour lancer plus de 200 projets de recherche, pour une valeur d'environ 500 millions. D'autres initiatives prises dans les différents Plan Marshall, qu'il serait trop long de détailler ici, ont aussi joué un rôle dans la montée en puissance de la R&D en Wallonie.

Les crédits budgétaires publics alloués à la R&D sont passés, en Wallonie, de 185 millions en 2005 à 359 millions en 2014 pour redescendre à 313 millions en 2016. La Communauté française, quant à elle, a augmenté son budget de recherche de 256 millions en 2005 à 307 millions en 2016.

Cette mobilisation autour de la R&D, aussi significative soit-elle, s'est essouffée dans les dernières années : du chemin reste à parcourir, sur trois points en particulier. Le budget global (Région wallonne et Communauté française) doit encore augmenter. Ensuite, les deux extrêmes de la chaîne R&D – la recherche fondamentale et l'innovation – doivent faire l'objet d'une attention plus soutenue.

3. Les efforts budgétaires encore à fournir

En termes de dépenses R&D, la Wallonie n'a toujours pas atteint la barre des 3% du PIB, recommandée par les autorités européennes. Bien peu de pays ou de régions y sont parvenus. Avec 2,47% de son PIB consacré à la R&D, la Wallonie se trouve plutôt dans le peloton de tête. Mais on sait aussi que le PIB wallon par habitant est faible par rapport à la moyenne européenne, faussant un peu la comparaison avec des pays ou des régions plus riches. En outre, même en oubliant cet objectif quelque peu artificiel, le rattrapage économique de la Wallonie nécessitera une nouvelle augmentation du financement de la R&D et de l'innovation.

Les efforts doivent être fournis tant par le secteur privé (2/3) que par le secteur public (1/3). Personne n'a évidemment de prise sur le secteur privé, mais une politique intelligente des pouvoirs publics amène les entreprises à investir plus en R&D puisque les subsides ne financent que partiellement les projets de recherche.

Pour le secteur public (Région wallonne, Communauté française), l'effort budgétaire encore à fournir se situe aux environs de 150 millions d'euros. C'est conséquent, compte tenu de l'étroitesse des marges budgétaires, étroitesse due à une activité économique trop faible et à un endettement public important. Pour tout dire, ces marges budgétaires sont quasi inexistantes en Communauté française. C'est donc le budget de la Région wallonne qui devra principalement augmenter ses budgets « R&D », et ce, même pour financer des compétences relevant de la Communauté française. C'est un des messages principaux de cette note : le financement de la R&D en Wallonie doit s'envisager au-delà des divisions institutionnelles.

4. Le soutien à la recherche fondamentale

En effet, l'organisation institutionnelle de notre pays a entraîné une division de la compétence sur la Recherche entre la Communauté française et la Région wallonne. La recherche fondamentale relève de la première, la recherche « appliquée » et le développement expérimental de la seconde.

Cette démarcation parfois très artificielle s'est insinuée comme un poison inhibiteur dans la politique publique de la recherche en Wallonie. Il y a les tenants de la ligne régionale dure : on ne finance que la recherche qui a une retombée économique sur la région, et d'autre part il y a ceux qui pensent qu'une recherche plus fondamentale est nécessaire pour nourrir la recherche industrielle, même si c'est à terme.

Et c'est bien la réalité : la recherche industrielle repose de plus en plus sur la recherche en amont qui se développe dans les laboratoires et unités de recherche universitaires. En outre,

puisque la Communauté française est dans l'incapacité d'augmenter substantiellement ses budgets « recherche », c'est de l'intérêt de tous, universités bien sûr, mais aussi entreprises, centres de recherche, qualité de l'enseignement, attractivité de la région, que la Wallonie se débarrasse de ses œillères institutionnelles et consacre une partie de son budget au financement d'une recherche universitaire en amont. En s'en privant au nom du respect des compétences institutionnelles, elle met en danger son propre développement. Mais la Wallonie peut bien sûr restreindre ce financement aux domaines où les entreprises wallonnes montrent une certaine force ou devraient en développer une.

Concrètement, pour commencer, on pourrait imaginer des centres de recherche interuniversitaires (virtuels) dans les grands domaines des pôles de compétitivité (pas un centre par pôles, mais partons sur une base de maximum 3 centres) qui financeraient les meilleurs projets universitaires plus fondamentaux (donc pas de répartitions entre universités) sur appels à projets, sans nécessité d'un cofinancement pas les entreprises. Cette proposition a déjà été faite par le Conseil de l'Industrie de Wallonie. Il faudrait y consacrer des moyens suffisants, c'est-à-dire au moins 10 millions par an pour chaque centre.

Serait aussi conservé un programme PPP qui permettrait à une entreprise de cofinancer une recherche universitaire plus spécifique avec le soutien du budget wallon.

Parallèlement, le budget wallon continuerait à financer un certain nombre de bourses octroyées par le Fonds de la Recherche industrielle et agricole (FRIA) à hauteur de sa contribution actuelle c'est-à-dire 3 millions euros annuels.

5. Pour une innovation plus large et plus dynamique

Rappelons la définition la plus commune de l'innovation : « La mise en œuvre d'une technique nouvelle (issue généralement de la R&D) qui améliore la situation compétitive de l'entreprise. Il y a différents types d'innovation : l'innovation de produits (biens et services), innovation des procédés, innovation organisationnelle). »

En Wallonie, la R&D ne se transforme pas suffisamment en innovation (c'est vrai pour l'Europe entière). Les programmes wallons de soutien à la R&D ne vont pas jusqu'à la phase d'innovation. Il est vrai que l'encadrement européen limite le soutien aux phases de commercialisation. Il n'empêche, on peut mieux faire.

Sans pouvoir entrer dans les détails, quelques pistes pour améliorer l'innovation en Wallonie :

- mettre en place un suivi des projets de recherche financés par la Région : de quoi les entreprises impliquées auraient-elles besoin pour valoriser les résultats de la recherche issus de ces projets ?
- améliorer la valorisation des projets de recherche développés au sein des pôles de compétitivité ;
- donner une dimension plus « business oriented » aux interfaces universitaires ;
- remodeler les aides à l'innovation pour les PME en créant une aide unique à compartiments (pour des projets de 50 000 à 200 000 euros) dont l'octroi et le paiement se feraient dans un délai ne dépassant pas 3 mois ;
- apporter un soutien plus ferme aux spin-offs et start-up prometteuses.